

Assemblée générale mixte

14 mars 2008

Rapport de gestion du directoire	10
---	----

Comptes consolidés

Annexes au rapport de gestion	14
Rapport du Président du conseil de Surveillance	15
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Contrôle Interne.	18
Bilan consolidé	19
Tableau des flux de trésorerie	22
Annexe aux états financiers consolidés	23
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.	30

Comptes de la société mère

Bilan	31
Compte de résultat	33
Annexe	34
Résultats financiers des cinq derniers exercices	38
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	39
Rapport général des Commissaires aux comptes	40
Rapport général des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'action	41
Rapport du Conseil de Surveillance	42
Tableau des filiales et participations	43
Textes des résolutions	44
Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions ordinaires	46

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou pour-suivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une baisse de 3,2 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon :	- 5,27 %
- Royaume-Uni :	0,00 %
- Etats-Unis :	+ 15,62 %
- Europe continentale :	+ 16,74 %
- France :	- 15,72 %

Les marques stratégiques LABOURÉ-ROI et NICOLAS POTELE ont poursuivi leur développement international, notamment aux Etats-Unis.

Les chiffres clés du compte de résultat sont en baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent.

	2005/2006	2006/2007	Evolution
Chiffre d'affaires	49,76	48,17	- 3,2 %
Résultat opérationnel	2,87	2,64	- 8,0 %
Résultat courant avant impôts	2,48	2,14	- 13,7 %
Résultat net (part du groupe)	1,61	1,42	- 11,8 %

L'endettement net du groupe s'élève à 14.775 Keuros contre 12.306 Keuros en raison d'une hausse des stocks. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire d'un cap de taux portant sur un montant de 5 millions d'euros au taux de 3,50% à échéance du 1^{er} décembre 2007.

I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe. Son résultat est principalement composé de redevances de gestion et de remontée des dividendes des filiales.

Le résultat social de la Société SA COTTIN FRERES s'élève à un bénéfice de 2.486.206 euros. Nous proposons à l'assemblée générale le versement d'un dividende net de 0,40 euros par action (contre 0,56 euros au titre de l'exercice précédent). De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	2.486.206 €
Report à nouveau antérieur	5.504.647 €
Résultat à affecter	7.990.853 €
Affectation	
Dividende net de 0,40 € par action servi aux 2 247 420 actions composant le capital social	898.968 €
Le solde au report à nouveau	7.091.885 €
Total égal au résultat à affecter	7.990.853 €

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Dividende unitaire	0,20	0,35	0,56
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	449 484	786 597	1 258 555
Dividende global éligible à l'abattement	449 484	786 597	1 258 555
Dividende global non éligible	/	/	/

II. EVOLUTION DU CAPITAL

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal.

Aucune option de souscription n'a été à ce jour consentie. En revanche, des actions gratuites ont été attribuées, objet d'un rapport spécifique.

III. ACTIVITE DES FILIALES ET COMPTES CONSOLIDES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Notre principale filiale opérationnelle est la Société LABOURÉ-ROI. Celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 41.677 Keuros et un résultat net de 970 Keuros.

IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Nous avons créé l'EURL Petit Bistro Winery au cours de cet exercice en souscrivant l'intégralité du capital. Cette société n'a pas commencé d'activité au 30 septembre 2007.

V. CHARGES NON DÉDUCTIBLES

Aucune charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

1. INFORMATIONS SOCIALES

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

Répartition et évolution des effectifs

Le Groupe emploie 96 personnes au 30 septembre 2007, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Aucune mesure de réduction d'effectif n'a été prise depuis les derniers exercices jusqu'à ce jour et il n'en est pas prévu dans l'avenir.

Organisation du temps de travail

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 de 2,78 % (contre 3,08 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

Rémunérations

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES, LABOURÉ-ROI, SC CHÂTEAU LABOURÉ-ROI, SAS NICOLAS POTEL bénéficient d'un accord de participation Groupe.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits. Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

Formation

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- Comptabilité
- Qualité Sécurité Environnement
- Permis Cariste
- Sauveteurs Secouristes du Travail
- Anglais

Emploi et insertion des handicapés : La société et ses filiales recourent à des centres d'aide par le travail auprès desquels elles sous-traitent des opérations de confection de caisses-bois et de fournitures diverses.

Sous-traitance : la société et ses filiales sous-traitent certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts ainsi qu'une petite partie de la vinification des vins issus du Domaine Château Labouré-Roi.

Œuvres sociales : la société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 11 831 m³ d'eau et 1 762 020 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (contre respectivement 11 621 m³ d'eau et 1 939 102 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 2 667 euros (contre 12 586 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006).

De même, notre filiale LABOURÉ ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHÉ (coût 2007 : 20 413 euros contre 29 085 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe a renforcé sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets qui s'est traduite par une diminution du tonnage de ses déchets de 25 %.

Le groupe poursuivra sa démarche environnementale en 2008 par un bilan carbone.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRÈRES sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales sont soumises aux aléas suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés
- Aléa financier lié à l'évolution du taux de change de l'euro contre certaines devises (notamment, à l'heure actuelle, la livre sterling, le yen japonais et le dollar US) : à cet égard, la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de ces monnaies. Pour les créances facturées en devises, la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.

IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- plus de 20 % du capital : SC ARMAND COTTIN
- plus de 20 % du capital : SC LOUIS COTTIN
- plus de 10 % du capital : Monsieur Louis COTTIN
- plus de 5 % du capital : Société YALE UNIVERSITY ENDOWMENT

X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale du 16 mars 2007 a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes		16 mars 2007	15 mai 2009	Aucune
Autorisation d'émettre des options donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	337.113 (soit 5%)	16 mars 2007	15 mai 2010	Aucune

XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours ou, comme autorisé

par l'Assemblée générale du 16 mars 2007, aux fins d'être attribuées gratuitement. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 97 705 de ses propres actions (au prix moyen de 11.79 euros) et en a vendu 50 277 (au prix moyen de 11.73 euros).

Au 30 septembre 2007, la société détenait 119 596 de ses propres actions (soit 5.32% du capital) pour une valeur brute de 1 293 408 euros et une valeur nette de 1 142 189 euros (dont 131 010 euros au titre de l'amortissement sur deux ans des 58 000 actions propres destinées à être attribuées gratuitement).

XII. MANDATS

Pour l'exercice 2006/2007, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

a) DIRECTOIRE :

Président : Monsieur Olivier MARTIN

Membres : Monsieur Jacky DARCY

La rémunération allouée aux membres du Directoire, tant immédiate que différée ou conditionnelle, figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

b) CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : Monsieur Louis COTTIN

Vice-président : Monsieur Armand COTTIN

Membres : Mesdames Nathalie AYACHE et Ingrid FESNEAU,
Monsieur Nicolas OPPENHEIM

c) CENSEURS : Messieurs Jacques CALVET et René COLLET

La rémunération du Président et du Vice-Président au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007 au titre de leurs fonctions s'est élevée à 29 Keuros par personne. Celles de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et des Censeurs à 4 Keuros par personne.

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficient d'aucun engagement susceptible d'être du à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Nous vous informons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Louis COTTIN et Nicolas OPPENHEIM ainsi que les mandats de Censeurs de Messieurs Jacques CALVET et René COLLET arrivent à expiration ce jour. Nous vous proposons de renouveler pour une durée de trois ans les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Louis COTTIN et Nicolas OPPENHEIM ainsi que le mandat de Censeurs de Monsieur René COLLET. Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de Censeur de Monsieur Jacques CALVET et de le nommer, pour une durée de trois ans, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important de nature à compromettre l'entreprise ou à en favoriser exceptionnellement le développement n'est à signaler.

XIV. PERSPECTIVES

Les premiers mois de l'exercice sont impactés par les promotions de Chablis dont la hausse des prix et la baisse des volumes n'ont pas permis des opérations d'envergure notamment au U.K. Hors Chablis le chiffre d'affaires a cru de 3.5 % et la marge brute de 6.6% au 1^{er} trimestre. Nicolas Potel continue son développement sur le segment Premium et voit son chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre multiplié par 2 avec un prix moyen en hausse de 34%. Il faut noter également le développement des nouveaux produits (Petit Bistro) avec un chiffre d'affaires multiplié par 2 au 1^{er} trimestre.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme extraordinaire

XV. AUTORISATION A CONSENTIR AU DIRECTOIRE DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION DES ACTIONS ACQUISES

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à annuler tout ou partie des actions détenues par elle et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 précité, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt quatre mois.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur tous comptes de réserves et de primes.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire tous pouvoirs pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation. Cette autorisation sera donnée pour une durée de vingt quatre mois. Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE DIRECTOIRE

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION : LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Louis COTTIN Président du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères

Monsieur Armand COTTIN Vice-Président du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères
Administrateur de la Société VIF (prestations informatiques).

Monsieur Nick OPPENHEIM Membre du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères
Administrateur de Georgica Plc, de Aida Capital, de The British Foreign and Colonial Corporation Ltd, de Scottish General Holdings Limited.

Madame Nathalie AYACHE Membre du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères
Gérante Société Agence de Presse Magazines

Madame Ingrid FESNEAU Membre du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères

Monsieur Jacques CALVET Censeur du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères
Président du Comité de Surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV
Vice Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit des Galeries Lafayette
Administrateur de la Société Icade et Président du Comité d'audit
Censeur de la Société Foncière Lyonnaise
Censeur de la Société Européenne de Participations Industrielles - EPI
Censeur de la (Société Scherlafarge) devenue Agence H

Monsieur René COLLET Censeur du Conseil de Surveillance de COTTIN Frères
Administrateur de SA SAUMADE (Courchevel)
Administrateur de LES CAVES TAILLEVENT (Paris)
Administrateur de SHAN (Paris)
Administrateur de LA BOURSE POUR TOUS

Monsieur Olivier MARTIN Président du Directoire de COTTIN Frères

Monsieur Jacky DARCY Membre du Directoire de COTTIN Frères

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance est composé de quatre membres et de deux censeurs, chargés de juger et d'analyser les décisions prises par le Conseil. La liste des membres du Conseil, incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés, est mentionnée dans le rapport du Directoire.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

Le calendrier des réunions du Conseil a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- 20 octobre 2006 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 23 juin 2006 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.

- 13 décembre 2006 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 20 octobre 2006 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006 ;
 - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2006 ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire.
 - résultat consolidé prévisionnel au 30 septembre 2007.
- 27 mars 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 13 décembre 2006 ;
 - communication du compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 16 mars 2007 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés du premier semestre de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.
- 24 mai 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 27 mars 2007 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés semestriels ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes consolidés semestriels ;
 - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2007 ;
 - répartition des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et aux Censeurs.
 - renouvellement du mandat de M. Olivier Martin en qualité de membre du Directoire et de Président du Directoire.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil de Surveillance sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de Surveillance au prorata du temps de présence de ses membres.

Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUTTS-SAINT-GEORGES.

Censeurs

Les deux censeurs nommés par l'Assemblée générale ont pour rôle de juger et d'analyser les décisions prises par les dirigeants. Ils participent aux délibérations du Conseil de Surveillance, avec voix consultative. Ils peuvent également être chargés par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de missions spécifiques.

Autorisations de conventions par le Conseil et information du Conseil par le Directoire

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du conseil de surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- efficacité des opérations,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Processus de contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont essentiellement :

- *le Directoire*

Il définit les orientations du Groupe. Chacun de ses membres dispose de responsabilités organisées par grande fonction : la production, les achats, la logistique, la finance, les ventes et le marketing, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

- *les Responsables fonctionnels et opérationnels*

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directoire et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de

la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUTS-SAINT-GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRÈRES élabore des données consolidées sur une fréquence trimestrielle. Le degré de précision des consolidations trimestrielles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielles et annuelles.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

CONCLUSION

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SA Cottin Frères, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SA COTTIN FRÈRES, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 6 février 2008

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2007

(En milliers d'euros)

ACTIF

	Note	Septembre 2007	Septembre 2006
Ecarts d'acquisition	Note 3.1	1 466	1 196
Autres immobilisations incorporelles	Note 3.2	21	14
Immobilisations incorporelles		1 487	1 210
Terrains		465	465
Actifs biologiques		5 007	5 011
Constructions		2 055	2 272
Autres immobilisations corporelles		4 566	4 135
Immobilisations corporelles	Notes 3.3	12 093	11 883
Participations mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers		343	341
Actifs financiers	Note 3.4	343	341
Impôts différés actifs		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		13 923	13 434
Stocks	Note 3.5	31 993	28 424
Créances clients	Note 3.6	9 690	9 059
Autres créances d'exploitation	Note 3.6	1 122	846
Actifs d'impôt exigible		218	56
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 732	820
TOTAL ACTIF COURANT		44 755	39 205
TOTAL ACTIF		58 678	52 639

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2007

(En milliers d'euros)

PASSIF

	Notes	Septembre 2007	Septembre 2006
Capital social	Note 3.7	6 742	6 742
Résultats non distribués		17 247	17 283
Résultat de l'exercice		1 415	1 607
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		25 404	25 632
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		25 404	25 632
Dettes financières à long terme	Note 3.9	1 244	1 621
Provisions	Note 3.8	329	265
Impôts différés passifs		2 377	2 272
TOTAL PASSIF NON COURANT		3 950	4 158
Dettes financières à court terme	Note 3.9	15 264	11 505
Provisions		-	3
Dettes d'exploitation	Note 3.10	13 593	11 230
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Autres dettes courantes	Note 3.10	467	111
TOTAL PASSIF COURANT		29 324	22 849
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		33 274	27 007
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		58 678	52 639

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	Septembre 2007	Septembre 2006
Chiffre d'affaires	Note 3.15	48 175	49 756
Achats de vins et matières sèches		- 37 543	- 33 742
Variations des stocks de vins et matières sèches		3 279	- 2 331
Marge brute		13 911	13 683
Autres achats et charges externes		- 5 322	- 4 651
Valeur ajoutée		8 589	9 032
Impôts et Taxes		- 796	- 788
Charges de personnel	Note 3.13	- 4 224	- 4 600
Variations des provisions sur créances		- 64	- 135
Dotations aux amortissements		- 1 138	- 1 146
Résultat opérationnel courant		2 367	2 363
Autres produits et charges opérationnels	Note 3.11	274	511
Résultat opérationnel		2 641	2 874
Produits financiers		10	8
Charges financières		- 513	- 405
Résultat financier	Note 3.12	- 503	- 397
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		2 138	2 477
Impôt sur les bénéfices	Note 3.14	- 723	- 870
RÉSULTAT		1 415	1 607
Attribuable à :			
Part du Groupe		1 415	1 607
Part des intérêts minoritaires			
Résultat par action (en euros) :			
de base (résultat net)		0,63	0,71
dilué (résultat net)		0,63	0,71

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

	Septembre 2007	Septembre 2006
Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles		
Résultat net - part du groupe avant impôt	2 138	2 477
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
Dotations aux amortissements d'actifs immobilisés	1 138	1 146
Variation des provisions	64	(54)
Paiement fondés sur des actions	131	
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	43	(10)
Variation des impôts différés	105	34
Paiement des impôts sur le résultat	(885)	(1 877)
Marge brute d'autofinancement	2 734	1 716
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	(3 569)	1 889
(Augmentation)/Diminution des créances clients et comptes rattachés	(631)	592
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	2 363	343
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	(192)	145
Variation du besoin en fond de roulement	(2 029)	2 969
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	705	4 685
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 690)	(690)
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Acquisition d'autres titres de participation	-	-
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	270	-
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-
Cession d'immobilisations	20	126
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 400)	(564)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation (diminution) des dettes financières	363	(1 734)
(Décaissement) Encaissement sur cession d'actions propres	(562)	61
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 212)	(759)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 411)	(2 432)
Variation de trésorerie	(2 106)	1 689
Trésorerie à l'ouverture de la période	(10 339)	(12 028)
Trésorerie à la clôture de la période	(12 445)	(10 339)
Variation de la trésorerie	(2 106)	1 689
Disponibilités	1 732	820
Concours bancaires courants	(14 177)	(11 159)
Trésorerie à la clôture	(12 445)	(10 339)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

	Attribuable aux actionnaires de la société			Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice		
Situation au 01/10/05	6 742	17 090	890		24 722
Affectation du résultat 2005		132	- 890		- 758
Actions auto-détenues		61			61
Résultat au 30/09/05			1 607		1 607
Situation au 30/09/06	6 742	17 283	1 607		25 632
Affectation du résultat 2006		395	- 1 607		- 1 212
Actions auto-détenues		- 562			- 562
Paiements fondés sur des actions		131			131
Résultat au 30/09/07			1 415		1 415
Situation au 30/09/07	6 742	17 247	1 415		25 404

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 13 décembre 2007, le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes arrêtés par le Directoire et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2007. Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2007 sont établis conformément aux " International Financial Reporting Standards " (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2007 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2007. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

1.1.1 BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.1.2 ESTIMATIONS RÉALISÉES

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation et les durées

d'amortissement des actifs immobilisés. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ses activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	N° SIREN
SAS LABOURÉ-ROI	Française	Meursault	100%	035 680 123
ML PARISOT SAS	Française	Nuits-St-Georges	100%	515 420 073
SCEA CHATEAU LABOURÉ-ROI	Française	Meursault	100%	387 507 155
SCI du DOMAINE RENE MANUEL	Française	Meursault	100%	314 210 980
SICA GUILDE DES DOMAINES*	Française	Nuits-St-Georges	49,60%	405 388 653
SAS NICOLAS POTEL	Française	Nuits-St-Georges	100%	408 068 054
EURL PETIT BISTRO WINERY**	Française	Nuits-St-Georges	100%	497 689 463

* La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.

** Société créée au cours de l'exercice.

1.2.2 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2007.

1.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

1.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

1.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les durées et modes d'amortissements sont fonctions de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Cas des actifs biologiques :

Dans le cadre de l'intégration de ses activités, le Groupe est propriétaire d'un Domaine agricole à Meursault, dont l'exclusivité de la production est vendue sous l'une des marques de négoce du Groupe.

Les vignes de ce Domaine sont évaluées, conformément à la norme IAS 41 – actifs biologiques, à leur juste valeur, c'est-à-dire à la valeur de marché, établie à dire d'experts et revue lors de chaque clôture.

1.3.3 STOCKS ET EN COURS

Les marchandises sont évaluées à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production.

1.3.4 CRÉANCES

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

1.3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée ; ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

1.3.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

1.3.7 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

1.3.8 PROVISIONS POUR RETRAITE

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clô-

ture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

1.3.9 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

1.3.10 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites sous certaines conditions. Ainsi, 58.000 actions gratuites ont été attribuées le 29 mars 2007 à des membres du personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, le coût d'acquisition de ces actions par la société est assimilé au coût des services rendus par les bénéficiaires et fait l'objet d'un étalement sur la durée d'attribution, soit deux ans.

1.3.11 REVENUS

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans les charges externes.

1.3.12 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des évènements très exceptionnels et matériels.

- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfiques ;
- du résultat net des participations mises en équivalence.

1.3.13 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

NOTE 2 : INFORMATIONS SECTORIELLES

La seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURÉ-ROI et NICOLAS POTEI.

NOTE 3 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Valeur début de période	1 196	1 196
Complément de prix*	270	
Acquisitions		
Diminutions		
Valeur de fin de période	1 466	1 196

* Complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 des titres POTEI.

3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Valeur brute début de période	295	287
Acquisitions	15	8
Cessions	6	0
Valeur brute fin de période	304	295
Amortissements cumulés	(283)	(281)
Valeur nette fin de période	21	14

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2007 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Diminutions ou cessions	Valeur en fin d'exercice
Terrains et agencements	465	5		470
Actifs biologiques	5.065			5.065
Constructions	4.950			4.950
Matériel, outillage et autres immobilisations	12.910	1.398	(288)	14.020
Valeur brute	23.390	1.403	(288)	24.505
Actifs biologiques	(54)	(9)		(63)
Constructions	(2.678)	(218)	1	(2.895)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(8.775)	(903)	224	(9.454)
Amortissements	(11.507)	(1.130)	225	(12.412)
Valeur nette	11.883	273	(63)	12.093

Au 30 septembre 2006 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Diminutions ou cessions	Valeur en fin d'exercice
Terrains	465			465
Actifs biologiques	5.041	24		5.065
Constructions	4.950			4.950
Matériel, outillage et autres immobilisations	12.726	658	(474)	12.910
Valeur brute	23.182	682	(474)	23.390
Actifs biologiques	(45)	(9)		(54)
Constructions	(2.447)	(231)		(2.678)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(8.349)	(880)	454	(8.775)
Amortissements	(10.841)	(1.120)	454	(11.507)
Valeur nette	12.341	(438)	(20)	11.883

3.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Titres de sociétés non consolidées*	457	457
Prêts, dépôts et cautionnements	15	13
Provisions pour dépréciation	(129)	(129)
Montant net	343	341

* Les sociétés LABOURÉ ROI USA et SCI LAC ne sont pas consolidées compte tenu de leur caractère non significatif.

3.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Marchandises	28.782	26.002
Produits sec et autres consommables	3.250	2.919
Dépréciation	(39)	(497)
Montant net	31.993	28.424

Les reprises de dépréciation sont classées dans la marge brute dès lors qu'elles concernent une perte effective de marge brute, puis dans les autres produits et charges opérationnels pour le surplus (cf. note 3.11).

3.6 CREANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Valeur brute	9.939	9.313
Dépréciation	(249)	(254)
Valeur nette des créances clients	9.690	9.059
Valeur brute	1.340	902
Dépréciation	-	-
Valeur nette des autres créances d'exploitation	1.340	902

Les autres créances d'exploitation sont principalement constituées des avances et acomptes versés sur récolte.

3.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

3.8 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Utilisations et reprises	Mouvements de change	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour engagements de retraites	265	64	-	-	329

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 3.50% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 60 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%.

3.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Echéances		
De un à deux ans	415	742
De deux à trois ans	642	328
De trois à quatre ans	168	206
Au-delà	19	345

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme

1.244 **1.621**

Dettes financières court terme **15.264** **11.505**

Total des emprunts et dettes financières **16.508** **13.126**

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
A taux fixe	723	704
A taux variable	521	917
Total	1.244	1.621

3.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Dettes fournisseurs	10 511	8 537
Autres dettes (mandataires)	404	319
Dettes sociales	1 173	1 261
Dettes fiscales	345	344
Autres créiteurs	1 627	880
Valeur des fournisseurs et autres créiteurs	14 060	11 341

Les autres créiteurs sont principalement constitués des avances et acomptes reçus.

3.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Variation de dépréciation exceptionnelle des stocks	291	442
Résultat de cession d'actifs	(43)	10
Divers	26	59
Total	274	511

Les reprises de dépréciations de stocks figurent parmi les autres charges et produits opérationnels dès lors qu'elles ne correspondent pas à une perte de marge effective.

3.12 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Résultat de change	(44)	(12)
Autres produits financiers	10	8
Intérêts des emprunts et dettes financières	(469)	(393)
Total	(503)	(397)

3.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Charges salariales	2 855	3 329
Charges sociales	1 166	1 175
Participation des salariés	72	150
Paiements fondés sur des actions	131	-
Reprise utilisée de provision pour engagements de retraite		(54)
Total frais de personnel des activités poursuivies	4 224	4 600

Effectifs

	Septembre 2007	Septembre 2006
Cadres	18	16
Agents de maîtrise	13	12
Employés	21	21
Ouvriers	44	44
Total	96	93

3.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

3.14.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Impôts courants	(618)	(836)
Impôts différés	(105)	(34)
Impôts sur les résultats	(723)	(870)

3.14.2 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique peut s'analyser comme suit au 30 septembre 2007 :

	%	KE
Taux d'impôt théorique	33,33%	713
Effet des charges non déductibles	0,30%	6
Autres	0,20%	4
Taux d'impôt effectif	33,83%	723

3.14.3 ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007		Septembre 2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		108		41
Provisions pour hausse de prix		549		471
Décalsages temporaires	43		68	
Provision pour engagement de retraite	113		97	
Déficits reportables	72		112	
Autres		7		9
Ecarts entre valeurs comptables et valeurs fiscales d'actifs immobilisés (Constructions et vignes)		1 941		2 028
Total	228	2 605	277	2 549
Position nette		2 377		2 272

3.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
France	11 049	14 591
Etranger et DOM TOM	15 289	15 074
CEE	21 837	20 091
Total	48 175	49 756

3.16 REMUNERATIONS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2006
Montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance	52	37
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	33	46
Rémunération allouée aux membres du Directoire	304	270
Actions gratuites attribuées aux membres du Directoire	37 000	-

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS

4.1 RISQUES DE MARCHÉ FINANCIER

Néant

4.2 SÛRETÉS CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

	Keuros
Solde des emprunts garantis par des nantissements de fonds :	631
Solde des emprunts sans garanties :	867
TOTAL :	1 498

4.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Montant des engagements d'achats de vins et de raisins : 2 029 Keuros

4.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du groupe COTTIN Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2007.

4.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Néant

DECLARATION DES DIRIGEANTS

A notre connaissance les comptes arrêtés au 30 septembre 2007 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation du Groupe Cottin Frères.

Nuits St Georges le 14 décembre 2007

Olivier MARTIN
Président du Directoire

Jacky DARCY
Membre du Directoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SA COTTIN FRERES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks, qui constituent le poste le plus

significatif de l'actif du bilan. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 6 février 2008

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

BILAN DE LA SOCIETE MERE

(en milliers)

BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2007

	Brut	30 septembre 2007 Amort. et provisions	Net	30 septembre 2006 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées	9 929		9 929	9 649
Autres immobilisations financières	1 295	20	1 275	843
Total de l'actif immobilisé	11 224	20	11 204	10 492
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				250
Avances sur commandes				
Autres créances	12 691		12 691	11 388
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15		15	5
Charges constatées d'avance	21		21	11
Total de l'actif circulant	12 727		12 727	11 654
TOTAL DE L'ACTIF	23 951	20	23 931	22 146

BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2007

	30 septembre 2007	30 septembre 2006
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion	5 108	5 108
Réserves diverses	7 015	6 838
Résultat de l'exercice	2 486	1 389
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	21 351	20 077
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		90
Provisions pour charges	131	
Total provisions pour risques et charges	131	90
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes financières	1 272	1 201
Fournisseurs et comptes rattachés	75	88
Avances reçues sur commandes		
Dettes fiscales et sociales	786	650
Autres dettes	316	40
Total des dettes	2 449	1 979
TOTAL DU PASSIF	23 931	22 146

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2007

(en milliers)

	Montants au 30/09/07 12 mois	%	Montants au 30/09/06 12 mois	%
Prestations de services	2 062	100,00	2 010	100,00
Produits d'exploitation	2 062	100,00	2 010	100,00
Achats de matières et marchandises				
Variation stocks matières et marchandises				
Marge brute	2 062	100,00%	2 010	100,00
Autres achats et charges externes	(546)		(495)	
Valeur ajoutée	1 516	73,52%	1 515	75,37%
Impôts, taxes et versements assimilés	(26)		(20)	
Charges de personnel	(870)		(1 319)	
Charges sociales	(406)		(462)	
Excédent brut d'exploitation	214	10,38%	(286)	-14,23%
Autres produits				
Dotations aux comptes d'amortissements				
Dotations aux comptes de provisions				
Autres charges de gestion courante	(86)		(83)	
Résultat d'exploitation	128	6,21%	(369)	-18,36%
Produits financiers	2 516		1 713	
Charges financières	(57)		(70)	
Résultat financier	2 459	119,25%	1 643	81,74%
Résultat courant avant impôt	2 587	125,46%	1 274	63,38%
Produits exceptionnels	197		139	
Charges exceptionnelles	(151)		(59)	
Participation des salariés	(22)		(53)	
Impôt sur les bénéfices	(125)		88	
RESULTAT NET COMPTABLE	2 486	120,56%	1 389	69,10%

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2007.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2. MÉTHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations financières :

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, pour lesquels une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

- Des actions propres de la société, dont :

- 58.000 actions ayant fait l'objet d'une attribution gra-

tuite en vertu d'une décision du Directoire suite à la délibération prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 16 mars 2007 (9^e résolution) : la valeur d'acquisition de ces titres est amortie sur la durée de 2 ans entre la date de la décision du Directoire, le 29 mars 2007, et la date d'attribution, le 31 mars 2007. Au 30 septembre 2007, une provision pour charges d'un montant de 131KE a été constituée à ce titre.

- 61.596 actions, gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités, dont la valeur d'inventaire est constituée par la cotation moyenne du mois précédant la clôture, générant une dépréciation de 20 KE au 30 septembre 2007.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

. Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %

. Age de départ en retraite : 60 ans

. Taux d'actualisation : 3,5 %

. Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement qui aurait pu être comptabilisé est de 142 milliers d'euros.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURE ROI, la SAS ML PARISOT, la SAS NICOLAS POTEL.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où une filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale. La charge d'impôt complémentaire ainsi comptabilisée au 30 septembre 2007 par la SA Cottin Frères en raison de l'utilisation par une filiale intégrée de déficits propres antérieurement subis, a été compensée par la reprise de la provision pour risques de 90KE antérieurement constituée.

2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2007

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations	9 649	280		9 929
Actions propres	843	422		1 265
Autres immobilisations financières		30		30
Total brut	10 492	732		11 224
Provisions sur titres				
Provisions sur actions propres		20		20
Total Net	10 492	712		11 204

Les acquisitions de l'exercice concernent :

- l'apport au capital de la filiale Petit Bistro Winery : 10 KE
- le complément de prix au titre du complément prévu dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS Nicolas Potel.

Provisions sur actions : cf § 1 : principes comptables.

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2007

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées aux participations	12 462	12 462	
Créances fiscales	229	229	
Autres créances			
Charges constatées d'avance	21	21	
TOTAL	12 712	12 712	-

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2007

3.1 : CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur capital (en KE)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

3.2 : MOUVEMENTS DANS LA SITUATION NETTE

	30/09/06	Variation du capital	Affectation du résultat	Dividendes versés	30/09/07
Capital social	6 742				6 742
Primes d'émission et de fusion	5 108				5 108
Réserve légale	675				675
Autres réserves	835				835
Report à nouveau	5 328		1 389	(1 212)	5 505
Résultat de l'exercice N - 1	1 389		(1 389)		-
Résultat de l'exercice	2 486				2 486
TOTAL	22 563	-	-	(1 212)	21 351

NOTE 4 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision de 90 KE constituée au 30 septembre 2006 au titre du risque de restitution de l'économie d'impôt réalisé du fait d'une filiale déficitaire dans le cadre du régime d'intégration fiscale a été reprise et utilisée, en totalité au 30 septembre 2007 compte tenu des bénéfices réalisés par la filiale intégrée concernée.

Au 30 septembre, la société a constitué une provision au titre de la charge liée à l'attribution d'actions gratuites (cf. § 1, Principes comptables)

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

5.1 : DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES

	30/09/2006	30/09/2007
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	736	576
Concours bancaires court terme	28	1
Intérêts courus sur dettes financières	4	4
Sous-total dettes financières bancaires	768	581
Comptes courants groupe	115	198
Comptes courants actionnaires	317	493
TOTAL	1 200	1 272

5.2 : ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES BANCAIRES

	30/09/2006	30/09/2007
A moins d'un an	164	159
Entre un et cinq ans	576	422
A plus de cinq ans		
TOTAL	740	581

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2007

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 7 : ENTREPRISES LIÉES AU 30 SEPTEMBRE 2007

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRÈRES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2007 de la manière suivante :

	Montants concernant des entreprises liées	
	2006	2007
Titres de participations	9 649	9 929
Créances clients	250	-
Autres créances (comptes courants principalement)	11 319	12 461
Dettes financières	115	198
Autres dettes	-	-
Chiffres d'affaires	1 996	2 050
Charges financières	24	14
Produits financiers	1 713	2 513

NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaire est réalisé en France

NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2007

	30/09/2006	30/09/2007
Intérêts des emprunts et dettes financières	(70)	(57)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	1 713	2 516
TOTAL	1 643	2 459

NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2007

	30/09/2006	30/09/2007
Résultats de cessions actifs	1	-
Boni de cession des actions propres	2	50
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		57
Variation de provisions sur actions propres	77	(151)
Variation de provision liée à l'intégration fiscale		90
TOTAL	80	46

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES AU 30 SEPTEMBRE 2007

11.1 : SITUATION FISCALE LATENTE

	Base	Impôt à 34 1/3 %
Allègements (Organic et Participation)	26	9
TOTAL	26	9

11.2 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Exceptionnel	46	34	80
Courant	2 586	(68)	2 518
Intégration fiscale		(109)	(109)
Participation des salariés	(22)	18	(4)
Déficits reportables			0
TOTAL	2 610	(125)	2 485

NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2007

	30/09/2006	30/09/2007
Cadres	8	8
TOTAL	8	8

NOTE 13 : REMUNERATIONS

	30/09/2007	30/09/2006
Montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance	52	37
Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance	33	46
Rémunération allouée aux membres du Directoire	304	270
Actions gratuites attribuées aux membres du Directoire	37 000	

NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2007

	30/09/2006	30/09/2007
Engagements donnés		
Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES	736	58
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de SA COTTIN FRERES	99	
Indemnités de départ à la retraite	109	142

NOTE 15 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes dont le solde est supérieur à 100 KE sont les suivants :

	30/09/2006	30/09/2007
Produits à recevoir :		
Intérêts c/c à recevoir	201	242
Clients facture à établir	250	
Charges à payer		
Autres charges de personnel à payer	(152)	(196)

NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des indications	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 660 684	1 417 975	1 794 134	2 010 117	2 061 969
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations					
aux amortissements et provisions	3 207 490	1 533 047	152 610	1 276 588	2 694 221
Impôts sur les bénéfices	105 430	-11 415	33 438	- 87 918	124 696
Participation des salariés due au titre de l'exercice	22 481	-	60 051	52 663	21 872
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations					
aux amortissements et provisions	3 097 679	1 437 372	-2 093	1 389 373	2 486 207
Résultat distribué	651 991	433 766	759 054	1 212 649	(*)
III - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations					
aux amortissements et provisions	1,37	0,68	0,07	0,57	1,13
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations					
aux amortissements et provisions	1,38	0,64	0,07-	0,62	1,11
Dividende attribué à chaque action	0,29	0,19	0,34	0,56	(*)
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	8	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	687 199	834 134	826 299	1 318 790	870 137
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					
de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	319 075	385 164	368 594	461 688	405 570

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices : néant

(*) : Cf. Projet de résolutions à l'Assemblée Générale.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement conclus au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Monsieur Armand COTTIN

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Armand COTTIN a été rémunéré au taux de 5,19 %. Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2007 se sont élevés à 8 976,68 euros.

Avec Monsieur Louis COTTIN

Nature et objet

Rémunération de compte courant.

Modalités

Le compte courant de Monsieur Louis COTTIN a été rémunéré au taux de 5,19 %. Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2006 s'élèvent à 1 897,50 euros.

Avec Monsieur Nicolas POTEL, président de la SAS NICOLAS POTEL dont votre société détient 100% des titres

Nature et objet

Convention de détermination du premier complément de prix d'acquisition des titres de la société NICOLAS POTEL.

Modalités

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS NICOLAS POTEL, le protocole prévoit un prix initial, suivi de deux compléments de prix.

Le premier complément de prix a été fixé à 168 000 euros. Au 30 septembre 2007, le reliquat à payer sur ce complément de prix est de 38 376 euros.

Le second complément de prix déterminé au cours de l'exercice 2006/2007 a été fixé à 270 000 euros, et reste entièrement dû au 30 septembre 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dijon, le 6 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHO
Pierre CLEON

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des participations et des créances liées auprès de ses filiales, estimées selon les règles décrites à la note 1.2 de l'annexe aux comptes "Méthodes comptables".

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, le rapport de gestion ne mentionne pas les rémunérations et avantages individuels versés à chaque mandataire social concerné.

Dijon, le 6 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS,
PROPOSEE A L' ASSEMBLEE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, al. 7, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat a par ailleurs été approuvée par votre assemblée générale réunie en session extraordinaire en date du 16 mars 2007 et a été donnée pour une période de 18 mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 2 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Dijon, le 6 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MARS 2008

Le Directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée Générale conformément à la loi et aux statuts afin de vous exposer l'activité de la société au cours de cet exercice clos le 30 septembre 2007, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

Lecture du rapport du Directoire vous a été faite par M. Olivier MARTIN, son Président.

Vous avez par ailleurs entendu la lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code du Commerce.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

I – RAPPORT DU DIRECTOIRE

Nous portons à votre connaissance que nous avons été tenu informés des opérations sociales et de leurs résultats.

Nous vous informons que l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de la société SA COTTIN FRERES nous ont été communiqués dans le délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice conformément à la loi.

II – LES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous précisons que nous n'avons aucune remarque particulière à formuler sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 de la société SA COTTIN FRERES qui vous ont été présentés par le Directoire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les informations spécifiques concernant les filiales et participations.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les résolutions soumises à votre approbation.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

1. Filiale (+ de 50%)

LABOURÉ-ROI	806	8 181	100	4 839	4 839	10 708		41 678	970	2 016	ex 30/09/07
ML PARISOT	47	61	100	171	171	271		27	24	255	ex 30/09/07
SCI DOMAINE MANUEL	473	966	100	3 430	3 430			30	7		ex 30/09/07
CHÂTEAU LABOURÉ-ROI	15	-301	100	15	15	644		228	-42		ex 30/09/07
NICOLAS POTEL	50	665	100	1 460	1 460			8 350	319		ex 30/09/07
PETIT BISTRO WINERY	10	10	100	10	10				-1		ex 30/09/07

2. Participations (10 à 50%)

SICA GUILDE DES DOMAINES	8	-230	49,60	4	4	16		114	32		ex 30/09/07
--------------------------	---	------	-------	---	---	----	--	-----	----	--	-------------

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A

- a) Filiales françaises
- b) Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A

- a) Dans des sociétés françaises
- b) Dans des sociétés étrangères

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 14 mars 2008

A - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ces rapports ainsi que les conventions qui y sont traduites.

DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (comptes sociaux et comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2007,
- la lecture du rapport du Directoire sur les comptes du groupe arrêtés au 30 septembre 2007,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- la lecture du rapport spécial relatif aux attributions d'actions gratuites,
- et la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2007 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	2 486 206 €
Report à nouveau antérieur	5 504 647 €

Résultat à affecter	7 990 853 €
----------------------------	--------------------

Affectation

. Dividende net de 0,40 € par action servi aux 2 247 420 actions composant le capital social	898 968 €
. Le solde au report à nouveau	7 091 885 €

Total égal au résultat à affecter	7 990 853 €
--	--------------------

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire.

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau »

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(En euros)	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Dividende unitaire	0,20	0,35	0,56
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	449 484	786 597	1 258 555
Dividende globale éligible à l'abattement	449 484	786 597	1 258 555
Dividende globale non éligible	-	-	-

QUATRIEME RESOLUTION – Rémunération des Censeurs

L'assemblée générale fixe à 8.000 euros la rémunération du collège des Censeurs.

CINQUIEME RESOLUTION – Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 44.000 euros.

SIXIEME RESOLUTION – Rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code de Commerce, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou du groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'assemblée générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 25 euros et minimum de revente à 5 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titre composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Directoire lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale constate que les mandats de membre du Conseil de Surveillance confiés à :

- Monsieur Louis COTTIN
- Monsieur Nicolas OPPENHEIM

arrivent à échéance à l'issue de cette réunion.

Elle décide de les renouveler pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat des Censeurs

L'assemblée générale constate que les mandats de Censeur confiés à :

- Monsieur Jacques CALVET
- Monsieur René COLLET

arrivent à échéance à l'issue de cette réunion.

Elle décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jacques CALVET et de renouveler le mandat de Monsieur René COLLET pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

NEUVIEME RESOLUTION - Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jacques CALVET demeurant à 31 Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

B. RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION - Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L. 225 209 du Code de Commerce, à annuler tout ou partie des actions détenues par elle et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 précité, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt quatre mois.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur tous comptes de réserves et de primes.

L'assemblée délègue au Directoire tous pouvoirs pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt quatre mois.

ONZIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ORDINAIRES

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à votre assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, les opérations d'attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, réalisée par le Directoire durant l'année, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 16 mars 2007.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte a autorisé le Directoire, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes au profit des mandataires sociaux de la société au sens de l'article L. 225-197-1, II alinéa 1 du code de commerce et des catégories de bénéficiaires déterminées par le Directoire parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés visées à l'article L 225-197-2, I 1° du code de commerce, dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, et pendant une durée maximum de trente huit (38) mois à compter de la date de l'assemblée.

L'assemblée générale a fixé à deux ans la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire et a fixé la durée minimale de la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires de la société susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation a été fixé par l'assemblée générale à 5 % du capital de la société à la date de l'assemblée.

Le Directoire, lors de sa réunion du 27 mars 2007, a décidé d'attribuer un nombre total de 58.000 actions gratuites, sous les conditions et critères d'attribution suivants :

L'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition est subordonnée à l'obligation pour les bénéficiaires d'être salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales pendant

toute la période d'acquisition, étant toutefois précisé que la condition relative à la fonction de salarié ou de mandataire social de la société ou d'une de ses filiales susvisées n'est pas applicable en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle du bénéficiaire, de départ ou mise à la retraite, de licenciement sauf pour faute grave ou lourde.

Le Directoire a fixé la durée de la période d'acquisition à deux ans et a fixé la période de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive à deux ans.

Le Directoire procédera à l'acquisition des actions nécessaires afin de procéder à cette attribution gratuite, conformément à l'article L. 225-208 du code de commerce, au plus tard la veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif rendant compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercées dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du code de commerce
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ; ainsi que
- du nombre et de la valeur des actions qui durant l'année ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nom - Prénom	Fonctions	Date attribution	Nombre d'actions	Valeur au 30/09/2007 (*)	Valeur au 06/12/2007 (**)
MARTIN Olivier	Président du Directoire	27/03/2007	30.000	355.800	322.200
LECLERE Thomas	Directeur d'exploitation	27/03/2007	7.000	83.020	75.180
GARIN Thibault	Responsable des ventes Export	27/03/2007	7.000	83.020	75.180
PARENTY Jacques	Responsable des ventes	27/03/2007	7.000	83.020	75.180
DARCY Jacky	Secrétaire général	27/03/2007	7.000	83.020	75.180
			58.000	687.880	622.920

(*) Cours = 11,86 euros

(**) Cours = 10,74 euros

Le Directoire

